

CONTENU DE LA FORMATION :

Module 1: Réglementation

- Réglementation de sécurité dans les ERP et les IGH
- Rappels des textes concernant les moyens de secours et Code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'environnement

Module 2: Notions de droit civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Module 3: Fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques, différents types de contrats, normalisation

Module 4: Étude de cas

- rappel de la méthode, lecture de plan

Module 5: Accessibilité des personnes handicapées

Module 6: Analyse des risques :

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Rappels concernant le document unique, le plan de prévention...

Module 7: Moyens de secours

Bilan de la formation : *Satisfaction stagiaires*



Durée : 3 jours (21h)

Prérequis :

- Titulaire du diplôme SSIAP 3 en cours de validité
- Titulaire du PSC1, PSE 1 ou du SST en cours de validité.

- Posséder une attestation de l'exercice d'agent de sécurité durant au moins 1607h sur les 36 derniers mois.

Public concerné : Chef d'équipe des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Public Concerné : Chef d'équipe des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Modalités et délais d'accès : contacter B2C qui propose et planifie une formation à la date des prochaines sessions disponibles.

Nombre de stagiaires : 15 maximum

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- ✓ Recyclage du chef de service de sécurité incendie
- ✓ Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- ✓ Manager l'équipe de sécurité
- ✓ Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles
- ✓ Analyser un projet de construction

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposés participatifs et mises en situation par le biais d'étude de cas et d'immersion professionnelle.
- ✓ SSI pédagogique complet, machine à fumées, extincteurs, ordinateur portable, RIA alimenté en eau, tablettes informatiques pour recherche internet lors d'études de cas

Modalités d'évaluation :

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes d'évaluation :

- ✓ Feuilles de présences
- ✓ Mises en situation

Attestation : Attestation de certification remise à niveau SSIAP3

Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.